



Direction des Ressources, des Affaires Générales
et des Systèmes d'Information

ERRATUM

OBJET/ : Erratum au dossier d'Appel d'offre n°5/2022/DRAGSI.

REF/ : CPS : Préambule, article 4, article 8, article 17 et ajout des deux articles

RC : Article 8, modèle de la déclaration sur l'honneur et modèle de l'acte d'engagement.

J'ai l'honneur de vous faire part de la rectification introduite au niveau des articles précités à la référence, de l'appel d'offres mentionné ci-dessus, **(les modifications sont portées en rouge)** :

CPS

PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Marché passé par appel d'offres ouvert, en application des prescriptions de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du Décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

ENTRE

Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (Département de la Transition Energétique), représenté par Madame la Ministre ou son représentant désigné ci-après par le terme « Maître d'ouvrage »

D'UNE PART

ET

a)- M.qualité

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés. (1)

b)- M.....Agissant en son nom et pour son propre compte. (2)

c)- Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la convention
.....(les références de la convention)..... : (3)

Membre 1 :

Membre 2 :

Membre n :

Au capital social Patente n°

Registre de commerce / registre national de l'auto-entrepreneur / registre local des coopératives de
.....Sous le n°.....

Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire n° (RIB su 24 positions).....
ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « titulaire »
D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

(1) Cas d'une personne morale (petite et moyenne entreprise nationale les coopératives et l'union des coopératives

(2) cas d'une personne physique ou de l'auto-entrepreneur

(3) cas d'un groupement

ARTICLE 4: REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions des textes suivants :

- Le dahir n°1-15-05 de la 19/02/2015 portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- Le dahir n° 1-03-194 du 14 Rajeb 1424(11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail ;
- Le dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Le décret n° 2.12.349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013), relatifs aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété ;
- Décret n° 2-14-394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le décret 2-07-1235 du 5 Kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le décret N° 2-16-344 du 22/07/2016 fixant les délais de paiements et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le décret n°2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14/03/2014) relatif aux avances en matière de marchés publics
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le décret n° 2-14-343 du 24 juin 2014 portant fixation des montants du salaire minimum légal dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture;
- **La circulaire n° 19/2020 du 9 Rabii II 1442 (25 Novembre 2020) concernant l'opérationnalisation de la préférence nationale et l'encouragement les produits marocains, dans le cadre des marchés publics.**

Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date d'ouverture des plis.

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

.....

- Les paiements prévus au marché seront effectués **par le Trésorier Ministériel-Energie**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

(Le reste est sans changement)

ARTICLE 17: MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1-MODALITES DE LIVRAISON

.....

- La date de livraison ;
- La référence au marché ;
- L'identification du titulaire ;
- L'identification des fournitures livrées (N° du marché, N° des articles, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées.....etc.).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés.
(Le reste est sans changement)

ARTICLE 26 : DISPOSITION PARTICULIERES

Conformément à la circulaire du chef de gouvernement n°15/2020 du 10/09/2020, la priorité est donnée aux produits nationaux. Les fournitures objet du présent marché devront être conformes aux normes nationales, à défaut, à des normes internationales reconnues.

Le recours aux produits importés est limité au cas d'absence de produit marocain qui répond aux normes techniques requises, l'attributaire du marché est tenu de soumettre les documents prouvant l'origine du matériel qu'il entend livrer, y compris les factures, les documents de livraison et les certificats de provenance, et justifier la non disponibilité d'un produit marocain.

Article 27 : ENREGISTREMENT DU MARCHE

Les modalités d'enregistrement, telle qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, sont à la charge du Titulaire.

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

Chaque concurrent doit présenter un dossier administratif et un dossier technique.

A-LE DOSSIER ADMINISTRATIF

1. Pour tout concurrent :

Le dossier administratif doit comprendre au moment de la présentation de son offre :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés à l'article 26 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété ;
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu ;
- c) En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement, accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant, et ce conformément à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité ;
- d) L'attestation d'immatriculation au registre local des coopératives si le concurrent est une coopérative ou union de coopérative ;
- e) L'attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an si le concurrent est un auto-entrepreneur.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

2.1 Cas de PME :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret N°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété, et celles du dahir n° 1-02-188 du

12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent **mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires**. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

✓ **Cas de la personne physique :**

- aucune pièce n'est exigée pour la personne physique agissant pour son propre compte;
- une copie conforme de la procuration légalisée pour le représentant de la personne physique.

✓ **Cas de la personne morale :**

- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ;
- un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société
- l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de règlement, qu'il a constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale, délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale **justifiant que l'effectif employé par le concurrent ne dépasse pas 200 employés** et certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme et ce conformément aux dispositions prévues à l'article 24 du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété, ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de sécurité social assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance social, auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux (b) et (c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle 9**) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

e) **Attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou Attestation du bilan annuel** délivrée par la Direction Générale des Impôts

2.2 Cas de coopérative ou union de coopératives :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union des coopératives ;

b) L'attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par

l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la coopérative ou l'union des coopératives est imposé ;

- c) L'attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union des coopératives est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

La date de production des pièces prévues aux (b) et (c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

2.3 Cas de l'auto-entrepreneur :

- a) une attestation d'immatriculation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 précité. **Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé;**

La date de production de la pièce exigée pour l'auto-entrepreneur, sert de base pour l'appréciation de sa validité

B-LE DOSSIER TECHNIQUE :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation, et ce conformément aux dispositions prévues par le paragraphe I-B) de l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité.

MODELE DECLARATION SUR L'HONNEUR

- **Mode de passation :** Appel d'offres ouvert sur offres de prix.

- **Objet du marché :** Acquisition de fournitures du bureau destinées au Département de la Transition Energétique à Rabat.

A- Pour les personnes physiques ou l'auto-entrepreneur :

Je soussigné :(prénom, nom et qualité) Numéro de

tél..... numéro du Fax

Adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce / registre national de l'auto-entrepreneur de.....(Localité) sous le n°.....

N° de patente :

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

B- Pour les personnes morales (petite et moyenne entreprise nationale les coopératives et l'union des coopératives :

Je soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise/ coopérative/union de coopératives)

CP

Numéro de tél..... numéro du Fax.....

Adresse électronique

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la Société / coopératives et union des coopératives).

Au capital de :

Adresse du siège social de la société / coopérative/union de coopératives :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le N° :

Inscrit au registre du commerce / registre local des coopératives de :..... (localité) sous le n°.....

N° de la patente :

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TG (1).....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- déclare sur l'honneur :

1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés public tel qu'il a été modifié et complété ;

3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (1)

4- M'engager si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret N°2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) précité ;

- Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;

5- M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché;

6- M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer les différentes procédures de conclusion du présent marché.

7- Atteste que je remplie les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 Joumada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises. (1)

8- Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n°2-12-349 précité.

9- Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;

10- Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret n° 2-12-349 précité, relatif à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le.....
Signature et cachet du concurrent

.....
(1) A supprimer le cas échéant.

(*) En cas de groupement chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A- PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 5/2022/DRAGSI du 12 /09/2022 à 11 heures
- **Objet du marché** : Acquisition de fournitures de bureau destinées au Département de la Transition Energétique Rabat.

Passé en application des prescriptions de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

a- Pour les personnes physiques ou l'auto-entrepreneur

Je soussigné :.....(Prénom, nom & qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu

.....

Affilié à la CNSS sous le n° :

Inscrit au registre du commerce/Registre national de auto-entrepreneur de : (localité) sous le n°

N° de patente :.....

b- Pour les personnes morales (petite et moyenne entreprise nationale les coopératives et l'union des coopératives pour les personnes morales

Je(1) soussigné(prénom, nom & qualité au sein de l'entreprise/coopérative/union de coopératives), agissant au nom et pour le compte (1)de(raison sociale et forme juridique de la société/ coopérative/union de coopératives)

Au capital de :.....

Adresse du siège social de la société/ coopérative/union de coopératives :

.....

Adresse du domicile élu :.....

Affiliée à la CNSS sous le n° :

Inscrite au registre du commerce/Registre local de coopérative.....(localité) sous le n°.....

N° de patente

EN VERTU DES POUVOIRS QUI ME SONT CONFERES ;

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations ;

1- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix détail estimatif établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établie moi-même, lesquelles font ressortir :

- montant hors T.V.A :.....(en lettres et en chiffres)

- taux de la TVA..... (20%)

- montant de la T.V.A(en lettres et en chiffres)

- montant T.V.A comprise :.....(en lettres et en chiffres)

CR

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire ou postal) ouvert à mon nom (au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) n°.....

Fait à, le
(Signature et cachet du concurrent)

(1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) mettre : " Nous soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

Le Chef de Division des Affaires
Générales

Signé : FATIMA RHARIF

